

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 juillet 2015

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2015, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 9 juillet 2015, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Sont présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, Mme BOSCH, M. YVEN, Mme BLEAS K, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. POULIQUEN, Mme BETON, M. TURLAN, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

M. JEZEQUEL, Conseiller municipal a donné procuration à M. MORRY, Adjoint au Maire,
M. BALANANT, Conseiller municipal a donné procuration à Mme AUFFRET, Conseillère municipale,
Mme LARVOR, Conseillère municipale a donné procuration à Mme LAIZET, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

M. AUFFRET, Conseillère municipale, est nommée pour remplir cette fonction.